



PRIX DE L'INGENIERIE DU FUTUR

RÈGLEMENT 2024

Le Prix de l'Ingénierie du Futur, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2006, le [Prix de l'Ingénierie du Futur](#) récompense les ingénieurs en herbe qui conçoivent des solutions innovantes pour répondre aux défis de demain. Il s'adresse aux étudiants d'écoles d'ingénieurs, d'universités et de CFA.

Ce prix est organisé par [Syntec-Ingénierie](#), la fédération professionnelle de l'ingénierie, en partenariat avec le [ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#), le [ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#), le [ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse](#) et [Concepteurs d'Avenirs](#).

1/ Le thème 2024 : Intelligence artificielle pour la planète et ses habitants

L'intelligence artificielle, désormais accessible librement et au plus grand nombre, est en train de révolutionner des pans entiers de notre société. Dans la sphère professionnelle, une récente étude* révèle ainsi que plus de 40 % des employés de la tech utilisent désormais des programmes d'intelligence artificielle dans leur travail quotidien. Et pour cause, l'intelligence artificielle (IA) peut aider à optimiser les process, à augmenter la sécurité et la résilience des ouvrages ou encore – à une échelle individuelle – à accroître l'efficacité des professionnels. Elle soulève néanmoins de nombreuses questions. Écologique, tout d'abord : alors que le numérique représente 2,5 % de l'empreinte carbone nationale, comment utiliser l'intelligence artificielle sans augmenter les émissions ? Économique : à qui appartiennent les données ? Mais aussi, comment continuer d'innover ? Ou encore, sociale : quels risques sur l'emploi ?

Les entreprises d'ingénierie, qui travaillent d'ores et déjà en exploitant les potentialités de l'intelligence artificielle, invitent les étudiants à concevoir un projet d'ingénierie qui utilise l'intelligence artificielle de façon durable, au service de la planète et ses habitants.

NB : il s'agira bien de concevoir un projet d'ingénierie dans les domaines industriels ou de la construction (industrie, énergies, géotechnique, environnement, bâtiment, infrastructures, biodiversité, etc.), et non pas un projet d'application numérique.

→ Concevez un projet d'ingénierie qui met l'intelligence artificielle au service de la planète et ses habitants.

*Enquête menée par le réseau professionnel Fishbowl en février 2023 et relayé par [le site spécialisé dans le monde des affaires Business Insider](#)

2/ Le public et les conditions d'inscription

Qui peut participer ?

Le Prix de l'Ingénierie du Futur est ouvert à tous les étudiants ou apprentis en cours de scolarité pour l'année 2023 - 2024. Il faut qu'au moins un des membres de l'équipe soit inscrit dans une

filière d'école d'ingénieurs, un master universitaire ou au sein d'un CFA en liaison avec les activités représentées par Syntec-Ingénierie (cf. coordonnées de l'organisateur).

Les candidats sont invités à postuler en équipes pluridisciplinaires.

En plus des élèves ingénieurs, ces équipes peuvent inclure :

- des étudiants qui suivent d'autres cursus que ceux d'ingénieurs : commerce, sciences, communication, design, architecture, numérique, etc ;
- des acteurs du monde professionnel : entreprises, start-ups, associations, etc.

3/ Les prix et récompenses

En 2024, 2 prix seront décernés. Ils récompenseront les équipes pluridisciplinaires dont les propositions innovantes (techniques, technologiques, humaines et/ou organisationnelles) répondront le mieux au sujet du concours proposé par Syntec-Ingénierie.

- **Le Prix du Jury**
Décerné par un jury de professionnels issus d'horizons divers, le prix du Jury récompensera le projet le plus innovant.
Les lauréats se partageront la somme de 2 000 €.
Ils bénéficieront également d'une vidéo de promotion de leur projet.
- **Le Prix du Public**
Le Prix du Public récompensera l'équipe dont le projet a réuni le plus de votes sur la plateforme de votes hébergée sur www.avenir-ingenierie.fr
Les lauréats se partageront la somme de 2 000 €.
Ils bénéficieront également d'une vidéo de promotion de leur projet.

4/ La composition du dossier à retourner

Les dossiers seront composés selon un même modèle :

- **un dossier de 5 pages maximum**, en langue française (annexes comprises), qui fera ressortir les points essentiels du projet, les facteurs de succès et les freins identifiés ;
 - o NB : en cas de sélection pour la finale du Prix, le dossier sera publié sur internet, sur le site www.avenir-ingenierie.fr. La version publiée sera la version présentée au concours.
- le certificat de scolarité ou la photocopie de la carte étudiante de tous les étudiants associés au projet ;
- la carte d'identité et un bref *curriculum vitae* des professionnels associés au projet ;
- La fiche d'inscription complétée, disponible sur <http://www.avenir-ingenierie.fr/>.

Le dossier complet devra parvenir à Syntec-Ingénierie, par mail à a.crouzier@syntec-ingenierie.fr **au plus tard le 31 juillet 2024 à minuit.**

5/ Les critères de sélection

Les dossiers seront sélectionnés en fonction de leur adéquation aux critères suivants :

- le respect du thème ;
- la vision futuriste du projet, c'est-à-dire sa pertinence (technique et économique) au regard des mutations envisagées et des évolutions scientifiques et technologiques prévisibles ;
- la créativité des solutions exposées qui répondront aux enjeux sociétaux et environnementaux ;

- le degré de maturité du projet développé ;
- la qualité de la présentation écrite et des illustrations.

Le jury tiendra compte de la mixité de genre des équipes.

6/ Le process de sélection et la finale

Un comité, désigné par Syntec-Ingénierie, étudiera les candidatures et sélectionnera les finalistes sur dossier.

Tous les candidats sélectionnés pour la finale concourront de facto au Prix du Public. Les projets des finalistes seront publiés intégralement sur une plateforme de votes en ligne à la rentrée scolaire prochaine (date à fixer, à partir de septembre 2024). Les projets publiés seront ceux envoyés par les étudiants pour concourir (pas de mise à jour acceptée). Le public disposera d'un mois pour voter pour son projet préféré.

Un jury de professionnels décernera également un Prix du Jury, à l'issue d'une audition qui sera organisée le 29 octobre 2024 à Lyon. Les équipes finalistes disposeront de 20 minutes pour présenter leur projet devant un jury composé notamment de journalistes, de représentants de l'enseignement supérieur, de responsables d'entreprises d'ingénierie et d'institutions publiques. **Deux personnes minimum par équipe devront être présentes physiquement (uniquement les personnes inscrites dans la fiche projet) pour présenter leur projet. Merci donc de bloquer la date dans votre agenda.** Les frais liés au déplacement seront pris en charge.

7/ La cérémonie de remise des prix

Une cérémonie de remise des prix aura lieu le même jour que la finale, le 29 octobre après-midi à Lyon. Toutes les équipes finalistes participeront à la cérémonie de remise des prix et auront l'occasion de présenter leurs projets sur scène devant un public de professionnels. Merci donc de bloquer dans votre agenda l'intégralité de la journée du 29 octobre.

8/ Le défraiement des coûts engagés

Tous les finalistes seront défrayés des coûts engagés par leur venue à la finale : déplacement, nourriture (repas le jour de l'événement) et logement. Avant toute réservation, il sera demandé aux finalistes d'envoyer toutes les informations de futures dépenses pour validation par Syntec-Ingénierie.

9/ Acceptation du règlement

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Prix de l'Ingénierie du Futur dans tout support de communication des projets proposés.

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.



Syntec-Ingénierie

22 rue Joubert
75009 Paris

Contact : Anne Cruzier

Tél. : 06 69 35 44 84 - Mail : a.crouzier@syntec-ingenierie.fr

À propos de [Syntec-Ingénierie](#)

*Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garantes des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 52,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France.**

Syntec-Ingénierie a pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et de défendre la profession ; et d'anticiper et décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.

*Retrouvez nos informations à destination des étudiants et jeunes ingénieurs via :
notre [site internet](#) et nos comptes [Twitter](#), [Facebook](#) et [YouTube](#)*

*Et nos informations corporate via :
notre [site internet](#) et nos comptes [Twitter](#) et [LinkedIn](#)*

** source : Etude Kyu Lab pour Syntec-Ingénierie sur l'ingénierie française*

10/ Droit d'utilisation – droit d'image

Le seul fait de participer, vaut accord des lauréats pour l'exploitation, à titre gratuit, pour une durée de dix ans, par Syntec-Ingénierie de son nom, ainsi que de son image et celle de ses biens (photographies, reportages et interviews du candidat et de son entreprise sous réserve de la protection du secret des affaires), à des fins non commerciales et de valorisation, dans le cadre de la promotion des Prix.

Cet accord vaut pour :

- la représentation par diffusion et télédiffusion par voie hertzienne, par câble ou par satellite, sur tous services audiovisuels, tous services en ligne et sur tous réseaux ;
- la reproduction sur tous supports en tout ou partie, en autant d'originaux, copies ou doubles en tous formats et par tous procédés existants ou à venir.

Cette utilisation ne pourra donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la dotation visée à l'article 3 du présent règlement.

11/ Confidentialité

Pendant la durée de sélection des candidatures, et afin de ne pas entraver d'éventuelles démarches de dépôt de droits de propriété intellectuelle des entreprises candidates et notamment de dépôt de droits de propriété industrielle, les membres du jury s'engagent à garder confidentielles l'ensemble des informations qui leur sont communiquées.

Cette clause de confidentialité n'est en revanche plus valable dès la proclamation des résultats de ces Prix.

12/ Clause d'annulation ou modification du prix

Syntec-Ingénierie se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement si les circonstances l'exigent, sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité des participants. Syntec-Ingénierie ne saurait être tenu pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'événements imprévus ou d'une crise sanitaire, le présent Prix devait être annulé, reporté, ou modifié.

13/ Protection des données personnelles

Syntec-Ingénierie recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données recueillies au travers du dossier de candidature sont obligatoires. A défaut votre participation ne pourrait pas être retenue ou son traitement s'en trouverait retardé.

Le candidat a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement déjà effectué, fondé sur le consentement formulé avant ce retrait.

Les données dont la communication est obligatoire pour participer au Prix sont clairement identifiées dans le dossier de candidature. Par conséquent, les candidats qui retireraient leur consentement sur les données les concernant avant la fin du Prix reconnaissent renoncer à leur participation.

Vos données sont traitées pour les finalités suivantes :

Gestion du prix intitulé « Prix de l'Ingénierie du Futur » et, le cas échéant, le « coup de cœur » pour l'année 2024.

Fondement légal du traitement

Fondement légitime à promouvoir des étudiants ingénieurs

Destinataire

Vos données sont destinées à Syntec-Ingénierie, responsables de traitement et à ses Partenaires et ses sous-traitants.

Durée de conservation

La durée de conservation des données est de 10 ans à compter de la remise du Prix.

Exercice des droits

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) et dans la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès. Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

Par courriel : contact@syntec-ingenierie.fr

Par courrier postal : Syntec-Ingénierie, Prix de l'Ingénierie du Futur, à l'attention du délégué aux données personnelles, 22 rue Joubert 75009 Paris.

Réclamations

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

14/ Propriété intellectuelle

Les marques de Syntec-Ingénierie et de ses Partenaires, de leurs sites internet ainsi que leurs réseaux sociaux et tous les droits qui lui sont rattachés sont la propriété exclusive de Syntec-Ingénierie et de ses Partenaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

15/ Respect des règles

Participer au Prix implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres candidatures.

Le candidat s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du règlement.

Syntec-Ingénierie se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Prix. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du candidat.

Syntec-Ingénierie se réserve ainsi le droit de procéder à toute vérification du respect de cet article comme de l'ensemble du règlement.

16/ Loi applicable et interprétation

Les Prix ainsi que le présent règlement sont soumis au droit français.

Syntec-Ingénierie et les participants aux Prix s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent règlement.

Pour ce faire, toute contestation ou réclamation relative à ce Prix devra être formulée par écrit et adressée dans un délai de deux (2) mois à compter de la clôture du Prix, à l'adresse suivante : Syntec-Ingénierie 22 rue Joubert 75009 Paris.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.